Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20260605-D2026_036-DE

COMMUNE SAINT THURIAL

DÉPARTEMENT ILLE ET VILAINE
*
ARRONDISSEMENT RENNES
*

Conseillers : 19
Présents : 18
Votants : 19

EXTRAIT DU

PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, **le 05 juin à 18 heures 15 minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Madame Annick AUBIN, Maire, s'est réuni à la salle du Conseil.
Date de la convocation : 27 mai 2026.
Présents : A. AUBIN, C. AVRIL, A. BOËNNEC, A. CHEVALLIER, E. DEGHAYE, L. DUMERCY, M. DUPONT, A. GLÉMÉE, M. GOURIN, I. GUILLAUME, L. HERVOCHE, S. JOLLY, M. L'HOSTIS, S. LE DIRACH, V. LEROY, C. MICHALLAT, S. QUICHOT, A. ROLLAND.
Excusé : P. BOUILLAND.
Pouvoir : P. BOUILLAND à V. LEROY
Secrétaire de séance : A. CHEVALLIER

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARC URBAIN -DESTINATION BROCÉLIANDE-

Monsieur A. GLÉMÉE, adjoint à l'urbanisme, expose qu'à travers sa politique touristique, la Région Bretagne ambitionne notamment de soutenir des projets singuliers, porteurs de l'identité des territoires dans lesquels ils s'inscrivent ; et qui visent à apporter une réponse concrète aux enjeux en matière de transitions environnementale, sociétale, économique, etc.

A ce titre, il propose de présenter une demande pour le projet d'aménagement de parc urbain en lisière de l'agglomération (35 310 SAINT THURIAL)et à proximité de l'étang du Frambois. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses HT en €		**Recettes HT en €**	
Nature	**Montant**	**Nature**	**Montant**
Aménagement du parc	63 000.00 €	Région Bretagne	20 000.00 €
		Autofinancement (fonds propres)	43 000.00 €
TOTAL	**63 000.00 €**	**TOTAL**	**63 000.00 €**

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :
-approuve l'opération telle que présentée ci-dessus,
-sollicite le conseil régional de Bretagne, pour une subvention de 20 000 euros au titre du Tourisme « Identité et transitions » - Projets de développement touristique des 10 Destinations touristiques,
-autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Affiché le :
11 juin 2026

Certifié conforme et exécutoire,
Transmis en Préfecture le 11 juin 2026

La Maire,
A. AUBIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, par courrier auprès du Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.